

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-21-0599 du 01/03/2021**

Arrêté du 25 février 2021

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
A LA DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ILE-DE-FRANCE ET DE PARIS

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris.

Date d'application : 01/03/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES  
À LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE PARIS**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**ARRÊTÉ**

portant affectation d'un administrateur des Finances publiques à la Direction régionale des Finances publiques d'Île-de France et de Paris

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE,  
EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu la demande de l'intéressé ;

**ARRÊTE :**

**Article premier**

M. Pascal BOUTHIER, administrateur des Finances publiques, 4<sup>ème</sup> échelon, comptable, responsable du service départemental d'enregistrement de Paris Saint-Lazare, est affecté dans le département de Paris.

**Article 2**

Le présent arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé qui sera fixée par le directeur général des Finances publiques.

**Article 3**

Le directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 25 FÉVRIER 2021

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756